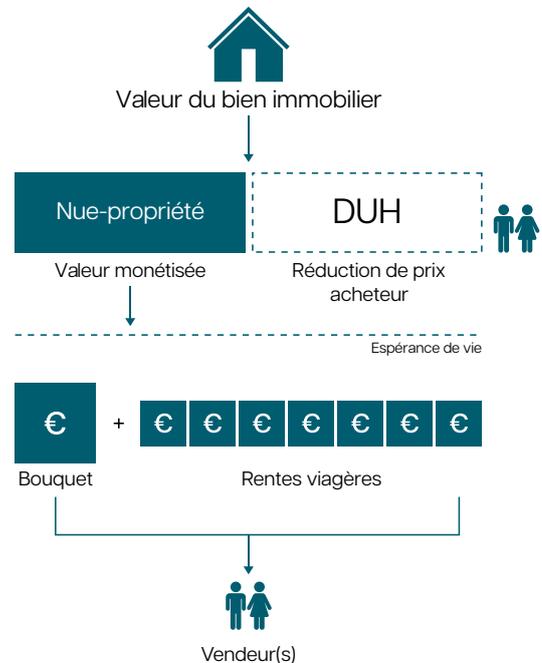


VIAGER LIBRE

L'alternative idéale au locatif

Délestez vous des charges tout en percevant une rente.

- Vente de la pleine propriété du bien et libération immédiate
- Taxes et charges sont en partie assumées par l'acquéreur
- Prix de vente calculé en fonction de l'espérance de vie
- La valorisation totale est supérieure au viager occupé compte tenu du fait qu'il n'y a pas d'occupation
- Vous bénéficiez d'abattements fiscaux



❖ Le saviez vous ?

En viager libre, vous percevez une somme en rente égale ou supérieure à celle que vous auriez perçue en louant le bien. En bénéficiant en outre d'abattements progressifs en fonction de votre âge.

Pour en savoir plus sur le viager libre :

0 800 400 230

service & appel gratuits



Commandez l'ouvrage Viager -
50 questions essentielles sur :



SENIOR Consulting
Group

POUR UNE NOUVELLE GÉNÉRATION D'ACTIFS